

Paris, le 3 avril 2017

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 28

Conformément à la décision n° 2010-07 SG, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est consultable au service des affaires juridiques et économiques (Accès 9 bis – 3° étage – Bureau n° 31 sis au 292 rue Saint Martin – 75003 PARIS), de même que sur le site du Cnam (www.cnam.fr).

TABLE DES MATIERES

**DECISIONS EMANANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE AU TITRE DE
L'ANNEE 2017**

➤ **Décision n°17-28 AG**

Portant nomination de la directrice adjointe du musée des arts et métiers p.3

➤ **Décision n°17-29 AG**

Portant nomination de la directrice déléguée aux partenariats culturels et institutionnels du
musée des arts et métiers p.4

DECISION N° 17- 28 AG

portant nomination de la directrice adjointe du musée des arts et métiers

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le règlement intérieur du Musée arrêté par le conseil d'administration du 28 mars 2013,

Vu le règlement intérieur du Cnam modifié par délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2016 ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 10 mars 2017 ;

DECIDE :

Art.1^{er}.- Mme Catherine Cuenca, conservatrice en chef du patrimoine, est nommée directrice adjointe du musée des arts et métiers.

Art. 2.- La directrice des ressources humaines et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui est publiée au Recueil des actes administratifs.

Art. 3- La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au recueil des actes administratifs, et, si celle-ci précède le 1^{er} avril 2017, à compter de cette date.

Fait à Paris, le 30 MARS 2017


Olivier FARON

Diffusion :

Intéressée

DRH

DAF

RAA

DECISION N° 17- 29 AG

portant nomination de la directrice déléguée aux partenariats culturels et institutionnels du musée des arts et métiers.

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le règlement intérieur du Musée arrêté par le conseil d'administration du 28 mars 2013,

Vu le règlement intérieur du Cnam modifié par délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2016 ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 10 mars 2017 ;

DECIDE :

Art.1^{er}.- Mme Juliette Raoul-Duval, ingénieure de recherche hors classe, est nommée directrice déléguée aux partenariats culturels et institutionnels du musée des arts et métiers.

Art. 2.- La directrice des ressources humaines et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, qui est publiée au Recueil des actes administratifs.

Art. 3- La présente décision entre en vigueur au jour de sa publication au recueil des actes administratifs, et, si celle-ci précède le 1^{er} avril 2017, à compter de cette date.

Fait à Paris, le 30 MARS 2017


Olivier FARON

Diffusion :

Intéressée

DRH

DAF

RAA